



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Usine-Orano-de-Malvesi-Detonation-et-incendie-3-blesses-les-gers>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Usine Orano de Malvési : Détonation et incendie, 3 blessés légers**

19 septembre 2018

France : Usine Orano de Malvési : Détonation et incendie, 3 blessés légers

Détonation et départ de feu ce mercredi 19 septembre 2018 à l'usine Orano Malvési (Narbonne). Première étape de la chaîne du combustible nucléaire, c'est là qu'est raffiné et converti le concentré de minerai d'uranium (dit Yellowcake). Les matières entreposées et traitées sur le site sont donc hautement dangereuses. On sait bien peu de choses sur l'accident qui a fait 3 blessés légers, la communication de l'exploitant étant, comme à son habitude, minimaliste et minimisante. La Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité exigera des réponses aux nombreuses questions soulevées par l'accident par communiqué de presse. C'est grâce à l'enquête d'un média, L'Indépendant, que l'on en saura plus (voir ci-dessous). C'est lors de l'ouverture d'un fût contenant 200 L de matières issues d'anciennes productions militaires pour vérification avant traitement que la détonation s'est produite. Un incendie s'est ensuite déclaré. Cette vérification se faisant dans un sas de confinement et la direction d'Orano Malvési affirmant que ces matières ne contenaient que de "très faibles quantités d'uranium appauvri", le groupe Orano conclut que l'évènement aura été "sans impact sur l'environnement et les populations". Les 2 travailleurs opérants dans le sas ont été légèrement blessés, de même qu'un troisième venu à leur secours aider. Ils ont été transportés à l'hôpital de Narbonne. Les équipes d'intervention du site de même que les pompiers sont intervenus et l'incendie a ainsi été rapidement maîtrisé. Les analyses réalisées sur le personnel à proximité du fût n'ont pas révélé de contamination radioactive. Cette usine n'étant pas - malgré ses activités à haut risque - classée en tant qu'Installation nucléaire de base (INB), elle est sous le contrôle de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et non sous celui de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire). La direction Orano précise qu'une analyse sera conduite afin d'identifier les raisons de cet accident. Le préfet a quant à lui demandé à la DREAL de vérifier le respect des prescriptions réglementaires assujetties à cette installation et a demandé qu'une enquête de l'inspection du travail soit réalisée.

Ce que disent les médias :

- L'Indépendant, Lionel Ormière : **Narbonne : départ de feu dans un bâtiment d'entreposage du site Orano-Malvési** - Le 19/09/18

L'incident s'est produit ce mercredi 19 septembre à 11 h 20. Trois personnes ont été légèrement blessées.

Lorsque les matières entreposées dans des fûts stockés sur le site Malvési d'Orano entrent dans le processus de traitement, le protocole veut qu'un nouveau contrôle du contenu desdits fûts soit effectué. C'est au cours de cette opération qu'un départ de feu s'est produit, ce mercredi 19 septembre vers 11 h 20, dans un bâtiment d'entreposage fermé de l'usine narbonnaise.

Cette phase de vérification s'effectue dans un sas étanche. Mais au moment de l'ouverture du fût, une "détonation" s'est produite selon le communiqué de la préfecture, **suivie d'un départ de feu accompagné d'un dégagement de fumée.** Les équipes d'intervention du site sont rapidement intervenues, éteignant très vite le sinistre à l'aide de sable. Des sapeurs-pompier du Sdis se sont également rendus sur les lieux, établissant par précaution un périmètre de sécurité de 50 m.

Les deux opérateurs présents dans le sas au moment de l'incident ont été légèrement blessés, de même qu'une troisième personne venue leur porter secours. La direction d'Orano évoque "des douleurs à une jambe et des maux de tête" : pris en charge par le service médical du site, tous trois ont ensuite été transportés au centre hospitalier de Narbonne. En revanche, **la préfecture comme l'industriel précisent que "les analyses réalisées sur les personnes qui se trouvaient à proximité ainsi qu'aux alentours du fût n'ont montré aucune trace de contamination"**. Le bâtiment, pour sa part, n'a pas été endommagé.

"De très faibles quantités d'uranium appauvri"

A l'intérieur du fût en question se trouvaient des oxydes métalliques datant de 2001 : la direction d'Orano Malvési affirme que ces matières ne contiennent que de "très faibles quantités d'uranium appauvri". La préfecture indique que le risque ayant été rapidement maîtrisé, l'activation du PPI (Plan particulier d'intervention) et du POI (Plan opérationnel d'intervention) n'a pas été nécessaire. Le préfet a toutefois demandé, en liaison étroite avec le parquet, qu'une enquête de l'inspection du travail soit réalisée afin de vérifier les conditions de travail des salariés qui ont été concernés par l'incident. Il a par ailleurs sollicité la Dreal afin de vérifier le respect des prescriptions réglementaires établies dans le cadre de l'installation classée. Enfin, une analyse sera conduite pour établir les causes de ce départ de feu "sans impact sur l'environnement et les populations", assure l'industriel.

<https://www.lindependant.fr/2018/09/19/narbonne-depart-de-feu-dans-un-batiment-dentreposage-du-site-orano-malvesi,4701656.php>

- L'Indépendant, Caroline Lemaître : **Des mesures d'urgence sur le site nucléaire d'Orano-Malvési après l'accident du 19 septembre** - Le 26/09/18

Très peu d'informations ont pour l'instant filtré sur les circonstances exactes de l'accident [1] qui s'est produit il y a tout juste une semaine, le mercredi 19 septembre, sur le site de Malvési à Narbonne où sont transformées et stockées des substances radioactives.

Enquête en cours

Le jour même, le préfet de l'Aude a cependant pris un **arrêté préfectoral de mesures d'urgence avec plusieurs prescriptions de mise en sécurité et de mesures immédiates**, qui a été publié ce mardi au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de l'Aude. **Une enquête de gendarmerie est également en cours**, des scellés ont été posés sur le local où s'est produite l'explosion blessant trois personnes.

Fûts d'oxydes métalliques

Les faits se sont produits dans le hangar 17BE où sont entreposés des fûts de 200 litres contenant des matières uranifères recyclables (MUR). **"Des employés étaient en train de réaliser une prise d'échantillon en vue de la caractérisation détaillée du contenu"**, précise la préfecture. Il s'agit de "fûts de matières historiques qui ont été produites sur le site, des oxydes métalliques qui sont revalorisés" confirme Orano (ex-Areva). Ils sont entreposés depuis plusieurs années et doivent être inspectés avant d'être recyclés.

L'inspection de l'environnement, réalisée par les services de la Dreal, a demandé la **surveillance du fût** accidenté, ainsi que la **révision de la procédure d'échantillonnage** des fûts de MUR du même lot **"compte tenu de leur composition variable et de leur ancienneté"** est-il précisé sans en dire plus sur l'origine exacte de ces fûts, leur composition, leur provenance et leur âge.

"Activité suspendue"

On apprend également que **"l'activité des fûts MUR est suspendue"**. **Sa reprise fera l'objet d'un arrêté d'autorisation du préfet de l'Aude**. Pour cela, l'exploitant devra communiquer de nombreux éléments en particulier le rapport d'accident et les résultats de la campagne d'échantillonnage des fûts concernés.

Depuis, une mise en sécurité du fût accidenté a donc été mise en place et des analyses réalisées en laboratoire. **Le rapport d'accident doit être transmis au Préfet et à l'inspection des installations classées dans un délai de huit jours** à compter de la notification de l'arrêté, c'est-à-dire d'ici la fin de semaine.

Analyse des effets sur la personne et l'environnement

Il devra comporter les circonstances et la chronologie de l'événement, l'analyse des causes et conséquences de l'accident, les effets sur la personne et l'environnement, les mesures pour éviter tout risque d'accident similaire et en particulier les protocoles d'échantillonnage modifiés. **Il y aura donc bien un avant et un après avec une nouvelle procédure d'ouverture de ces fûts qui devra être validée par la Dreal, l'autorité de tutelle d'Orano**.

Ci-dessous, l'arrêté préfectoral en question :

[Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude Spécial No 17](#) - Sept.2018

<https://www.lindependant.fr/2018/09/26/des-mesures-durgence-prises-a-orano-malvesi,4707585.php>

- L'Indépendant, Caroline Lemaître : **Narbonne : le fût qui a explosé sur le site nucléaire d'Orano provient d'une activité militaire** -Le 29/09/2018

Plus d'une semaine après l'accident qui s'est produit le 19 septembre sur le site nucléaire de Malvés à l'usine Orano, le voile se lève peu à peu.

A l'occasion de la réunion de l'Observatoire des rejets qui se tenait jeudi, les responsables de l'usine ont répondu, de manière précise et circonstanciée, aux questions posées par l'association de défense de l'environnement Eccla présente autour de la table au même titre que des élus, et des

représentants de la préfecture, de la sous-préfecture et de la Dreal.

221 fûts anciens

Le fût de MUR (matière uranifère recyclable) qui a explosé fait partie d'un ensemble de 221 fûts qui sont répartis en dix lots de tailles différentes. Ils sont **arrivés sur le site narbonnais à la fin des années 80 en provenance d'une entreprise liée à des activités militaires**. Ils sont stockés sur place depuis toutes ces années. Ce n'est qu'assez récemment que l'entreprise, qui procède progressivement au nettoyage du site, a lancé leur inspection afin de déterminer leur devenir.

Un précédent incident

Une centaine de fûts aurait ainsi déjà été examinée. L'entreprise a également reconnu qu'un **incident mineur s'était également produit quelques semaines plus tôt**. Mercredi 19 septembre, lors de l'ouverture d'un fût, un léger pschitt s'est fait entendre avant l'explosion. A l'intérieur, **les analyses ont montré la présence de métaux lourds, de l'uranium métal et du niobium**. L'ouverture s'est produite dans un sas étanche en présence de deux salariés et d'un pompier de service muni de sacs de sable pour prévenir tout risque d'incendie. **Les deux manutentionnaires blessés ont eu deux et trois jours d'ITT**.

Les personnes présentes à la réunion ont pu voir des photos réalisées sur place du fût en question qui présentait des traces noires. Selon les relevés, il n'y a pas eu de contamination intérieure ni extérieure. Un **nouveau protocole** devra cependant être mis en place pour la poursuite de l'ouverture de ces fûts avant leur traitement. Cette activité, qui a été suspendue dans le cadre des mesures d'urgence prises par le Préfet de l'Aude, sera soumise à une **nouvelle autorisation**. De plus, une **enquête de flagrance pour blessures involontaires et mise en danger de la vie d'autrui** a été ouverte par le procureur de Narbonne et confiée à la gendarmerie.

<https://www.lindependant.fr/2018/09/28/narbonne-le-fut-qui-a-explose-sur-le-site-nucleaire-dorano-pr-ovient-dune-activite-militaire,4711396.php>

Ce que dit Orano :

Orano Malvésí : Départ de feu maîtrisé à l'intérieur d'un bâtiment d'entreposage - Le 19/09/18

Ce jour à 11h20, un **dégagement de fumée a été détecté à l'intérieur d'un bâtiment de vérification et de contrôle des matières du site** de Malvésí.

Les équipes d'intervention du site sont intervenues immédiatement appuyées par les pompiers de l'Aude pour circonscrire l'évènement conformément aux procédures.

Un fût d'entreposage contenant des oxydes métalliques issus de productions anciennes est à l'origine de cet évènement qui s'est produit à l'intérieur d'un sas de confinement.

2 opérateurs travaillant à proximité ont été légèrement blessés et ont été pris en charge par le service médical du site.

La zone a été sécurisée et la situation rapidement maîtrisée. La DREAL [2] a été informée et **une analyse sera conduite pour établir les causes de ce départ de feu sans impact sur l'environnement et les populations.**

Ce que dit la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) :

Communiqué de presse, le 20/09/2018

Par Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD

L'« incident » du 19 septembre 2018 sur le site de conversion d'uranium ORANO (ex-AREVA) de Malvesi concerne des matières radioactives

Le communiqué d'ORANO

ORANO (ex-AREVA) a mis en ligne sur son site le 19 septembre 2018 un communiqué intitulé : « Départ de feu maîtrisé à l'intérieur d'un bâtiment d'entreposage ».

Le document indique :

« Ce jour à 11h20, un dégagement de fumée a été détecté à l'intérieur d'un bâtiment de vérification et de contrôle des matières du site de Malvesi.

Les équipes d'intervention du site sont intervenues immédiatement appuyées par les pompiers de l'Aude pour circonscrire l'évènement conformément aux procédures.

Un fût d'entreposage contenant des oxydes métalliques issus de productions anciennes est à l'origine de cet évènement qui s'est produit à l'intérieur d'un sas de confinement.

2 opérateurs travaillant à proximité ont été légèrement blessés et ont été pris en charge par le service médical du site.

La zone a été sécurisée et la situation rapidement maîtrisée. La DREAL a été informée et une analyse sera conduite pour établir les causes de ce départ de feu sans impact sur l'environnement et les populations. »

Un communiqué lénifiant

Le caractère lénifiant de ce communiqué mérite d'être dénoncé. Le texte d'ORANO ne précise pas :

► Que le « dégagement de fumée » fait suite en réalité à une « détonation » « au moment de l'ouverture d'un fût », c'est en tout cas ce qu'indique [3] la presse locale sur la base d'un communiqué de la préfecture.

► Que les « oxydes métalliques issus de productions anciennes » qui étaient contenus dans le fût, **sont en réalité des matériaux radioactifs présentant une très forte radio toxicité par inhalation.**

Ces oxydes métalliques contiennent nécessairement de l'uranium. Un métal radioactif.

Rappelons qu'en 2004, la rupture de digue des bassins B1 et B2 du site AREVA de Malvesi, avait

conduit au déversement dans la plaine de déchets radioactifs. AREVA avait évoqué « 30 000 m³ de boues et solutions nitrées. » Mais les analyses effectuées par la CRIIRAD avaient révélé [4] qu'**outre de l'uranium et certains de ses descendants très radiotoxiques (plomb 210, thorium 230), ces boues contenaient également du plutonium.**

Dans le cas de l' « incident » du 19 septembre, selon le journal « L'indépendant » la direction d'Orano Malvesi affirme que ces matières ne contiennent que de « très faibles quantités d'uranium appauvri ». **Rappelons que l'uranium appauvri présente une activité massique typique de l'ordre de 40 millions de Becquerels par kg.** Il est à l'origine de l'**émission de rayonnements gamma et de particules bêta et alpha**, ces dernières étant les plus dangereuses en cas d'ingestion ou d'inhalation. **S'il s'agit d'uranium appauvri issu du retraitement il peut contenir en outre des isotopes du plutonium.**

Rappelons que la radioactivité des matériaux traités par l'usine de Malvesi est telle qu'elle est détectable au-delà des grillages de l'installation, **comme la CRIIRAD l'a montré en 2006 [5]** et rappelé lors de mesures effectuées en 2014 : le taux de radiation gamma était 18 fois supérieur à la normale devant la clôture [6] du parc à fûts.

Les zones d'ombre

La CRIIRAD attend d'ORANO et des autorités que toute la lumière soit faite sur cet « incident ». Elle invite les associations locales et les travailleurs à exiger que soient éclaircis les points suivants :

1. Quelle est l'origine et quelles sont les caractéristiques physico-chimiques et radiologiques exactes des matériaux contenus dans le fût ?
2. Quel mécanisme physico-chimique exact est à l'origine de la détonation ? Rappelons que l'uranium est un matériau pyrophorique et que les poudres d'uranium doivent être manipulées avec beaucoup de précautions.
3. Les deux [7] salariés blessés lors de l'ouverture du fût portaient-ils une combinaison étanche avec alimentation autonome en air ? Rappelons que les études de poste effectuées il y a plusieurs années, sur le site de Malvesi ont montré que **le poste d'ouverture des fûts était un de ceux qui présentait le plus de risque radiologique** pour les opérateurs.
4. Quels moyens métrologiques ont été mis en œuvre pour vérifier le niveau de contamination alpha de leurs vêtements et quels sont les résultats de ces contrôles ? Rappelons que la détection d'une contamination par de l'uranium appauvri nécessite des moyens de mesure adaptés. Les services de secours disposaient-ils de tels moyens ?
5. Quelles moyens métrologiques ont été mis en œuvre pour vérifier leur niveau de contamination interne compte tenu des risques d'inhalation de substances radiotoxiques (analyses d'urines, etc..) ?
6. Quel a été le niveau de contamination atmosphérique en émetteurs alpha du sas dans lequel a eu lieu l'incident ?
7. La surpression induite par la « détonation » et le « dégagement de fumées » ont-ils entraîné un rejet de polluants radioactifs et chimiques dans l'environnement ? De quelle intensité ?
8. Est-il exact qu'un incident similaire ce serait produit il y a moins de 2 semaines, comme le rapporte un anonyme sur son compte tweeter ?
9. Si l'ouverture d'un seul fût a de telles conséquences (détonations, dégagement de fumées), quelles seraient celles d'un accident grave (percuSSION par un camion, tir de roquette, chute d'avion) sur le

parc à fût qui en contient probablement des milliers ?

Contact : bruno.chareyron@criirad.org

https://www.criirad.org/installations-nucl/malvesi/CP_CRIIRAD_180920_Malvesi_accident.pdf

Photo par Moulins — Travail personnel, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=33020584>

Notes

[1] Dans le premier communiqué de la Préfecture, il était question d'un incident.

[2] DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, garante de la réglementation relative aux ICPE.

[3]

<https://www.lindependant.fr/2018/09/19/narbonne-depart-de-feu-dans-un-batiment-dentreposage-du-site-orano-malvesi,4701656.php> et
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/aude/narbonne-detonation-incendie-site-nucleaire-orano-malvesi-1543832.html>

[4] Rapport CRIIRAD 06-86 : « impact radiologique de l'usine Comurhex (groupe AREVA) de Malvesi (Aude), remarques préliminaires », B. Chareyron, Nov 2006, voir extrait :

https://www.criirad.org/actualites/dossiers2006/comurhex/rapportcomurhex_criirad_3.pdf

[5] Voir rapport CRIIRAD 06-96 chapitre 2 :

https://www.criirad.org/actualites/dossiers2006/comurhex/rapportcomurhex_criirad_2.pdf

[6] Voir la video : https://www.youtube.com/watch?v=Ay5-r9stF_s&feature=youtu.be

[7] Il s'agirait selon le journal « l'indépendant » de 3 personnes : « deux opérateurs présents dans le sas au moment de l'incident et une troisième personne venue leur porter secours ».